



Trait d'union



Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 15, numéro 6

23 juin 2011

UTILISATION DE L'EAU

Veillez prendre note que la Municipalité a des difficultés à maintenir un niveau acceptable dans sa réserve d'eau potable. Nous demandons donc à tous les citoyens et citoyennes reliés au réseau d'aqueduc d'utiliser l'eau uniquement à des fins essentielles.

NE PAS UTILISER l'eau de l'aqueduc pour les activités suivantes :

- **Arrosage des pelouses, des fleurs et autres végétaux**
- **Lavage des autos, des VTT, des machineries**
- **Nettoyage des entrées d'autos, des patios et des galeries**

Tout citoyen ou citoyenne qui utilisera l'eau potable à des fins non essentielles pourra faire l'objet d'une amende. **Le coût minimal sera de 200 \$** pour une première offense, et ce, selon le Règlement 2000-428 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau provenant d'aqueduc public.

Une surveillance (jour, soir et fin de semaine) sera effectuée par les inspecteurs municipaux durant cette période d'interdiction d'utilisation de l'eau.

Pour ceux ou celles qui posent ou sèment une nouvelle pelouse, communiquez avec M. Zoé Eggena au Service d'urbanisme (418 886-2441, poste 105) pour obtenir un permis d'arrosage.

L'eau est une ressource relativement rare qui doit être préservée. Le meilleur moyen est de diminuer notre consommation et de l'utiliser à des fins essentielles.

Merci de votre précieuse collaboration.



*Les bureaux de la mairie,
le centre communautaire
et les services municipaux
seront fermés
le vendredi 24 juin
et le vendredi 1^{er} juillet.*

DATES À RETENIR

24 juin

Fête nationale du Québec (terrain des loisirs)

4 juillet

Assemblée du conseil municipal

SOMMAIRE

<i>Utilisation de l'eau</i>	<i>page 1</i>
<i>Association des plus beaux villages du Québec</i>	<i>page 2</i>
<i>Remerciements</i>	<i>page 3</i>
<i>Services d'urbanisme</i>	
<i>Permis de construction et de rénovation</i>	<i>page 3</i>
<i>Services publics</i>	
<i>Pour les propriétaires d'animaux domestiques</i>	<i>page 4</i>
<i>Bruit lié aux tondeuses à gazon</i>	<i>page 4</i>
<i>Permis de brûlage</i>	<i>page 4</i>
<i>Compostage</i>	<i>page 5</i>
<i>Résidus verts</i>	<i>page 5</i>
<i>Fête nationale du Québec</i>	<i>page 6</i>
<i>Organismes</i>	
<i>La Fabrique vous informe</i>	<i>page 7</i>
<i>Amis du marais</i>	<i>page 7</i>
<i>Société du patrimoine – offre d'emploi</i>	<i>page 8</i>
<i>Concert du Chœur Homm'age</i>	<i>page 8</i>
<i>Remerciements (lancement de livre)</i>	<i>page 8</i>
<i>Bibliothèque La Corne de brune</i>	<i>page 9</i>
<i>Maison de la famille Lotbinière</i>	<i>page 9</i>
<i>Coopératives jeunesse de services</i>	<i>page 9</i>
<i>Regroupement des jeunes de Lotbinière</i>	<i>page 10</i>
<i>Tel-Écoute du Littoral</i>	<i>page 11</i>
<i>Locaux à louer</i>	<i>page 11</i>
<i>À vendre à la mairie</i>	<i>page 11</i>
<i>Récupération de cartouches d'encre</i>	<i>page 12</i>
<i>Récupération des piles</i>	<i>page 12</i>

Association des plus beaux villages du Québec, UNE HISTOIRE À SUCCÈS

Avec tout le tapage médiatique qui a entouré le maintien de Saint-Antoine-de-Tilly à titre de membre du regroupement des 35 municipalités de l'Association des plus beaux villages du Québec (APBVQ), Saint-Antoine-de-Tilly ressort victorieux et la tête haute de cette épreuve.

L'APBVQ est un organisme ayant une réelle influence sur l'économie touristique et agrotouristique de notre municipalité. Nous étions donc dans l'obligation de montrer notre intérêt à demeurer dans cette organisation de prestige.

Comme maire représentant les citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly, je devais en plus faire preuve d'intégrité et de fermeté ainsi que montrer le sérieux de l'administration municipale et de ses citoyens.

Comme je l'avais publiquement indiqué, le CCU a fait ses recommandations et rédigé une liste de correctifs allant de l'augmentation de la végétation (arbres) à l'étalement du PIIA. Par la suite, le conseil a ajusté les recommandations du CCU pour finalement déposer à l'APBVQ une liste d'améliorations.

Nous rappelons que l'Association n'existe pas pour bloquer le développement et la progression des municipalités; elle se positionne comme une ressource et un guide pour permettre une meilleure intégration et une harmonisation entre les bâtiments de grande valeur architecturale et l'architecture plus moderne. Elle informe et guide les membres, elle n'intervient pas dans les décisions municipales et, surtout, elle n'exige pas une sévérité à outrance, elle demande surtout d'avoir un jugement pondéré, structuré et logique.

La bataille la plus importante a été de défendre les qualités architecturales et patrimoniales de la municipalité (chemin de Tilly, rue de la Promenade et autres) et les propositions d'intégration et d'harmonisation du développement Normand. Elle a été aussi de corriger quelques points du rapport et de rétablir la vérité et la crédibilité de la population de Saint-Antoine-de-Tilly.

Avec la liste de recommandations, une discussion ferme et logique a pris place autour de la table tout en maintenant le respect entre tous et la collaboration avec les membres de l'APBVQ. Une affirmation de la fierté des citoyens de vouloir progresser tout en protégeant leurs acquis historiques et touristiques a été mise en l'avant. Des réponses claires, logiques et fermes auprès des journalistes ont aussi été des éléments clés qui ont permis à l'administration de l'APBVQ de reprendre confiance et à nous, de devenir un modèle pour les autres membres présents. Ce sont les principaux éléments qui ont rassuré l'Association.

Les membres de l'APBVQ ont grandement apprécié mes interventions journalistiques et la démarche positive que j'ai présentée. Les autres maires m'ont félicité pour mon travail de valorisation de l'APBVQ et des municipalités membres, dont Saint-Antoine-de-Tilly fait partie.

Malgré un important succès auprès de l'APBVQ, il faut demeurer humbles, ouverts, pondérés et prudents!

Ghislain Daigle, maire

REMERCIEMENTS

MERCI

aux Chevaliers de Colomb de Saint-Antoine-de-Tilly

Comme principal administrateur de la Municipalité, j'ai énormément apprécié les efforts et le dévouement de nos Chevaliers de Colomb qui ont voulu aider bénévolement la municipalité à préserver le monument patrimonial et religieux qu'est le calvaire de Saint-Antoine-de-Tilly.

Je vous remercie pour votre effort et j'espère que les motifs d'irritation qui vous ont forcés à vous retirer de ce projet ne ralentiront en rien votre générosité auprès des citoyens de Saint-Antoine-de-Tilly.

Ghislain Daigle, maire

SERVICES D'URBANISME

PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Pour commencer du bon pied la préparation de votre projet de construction, venez rencontrer le responsable de l'urbanisme, qui saura vous orienter sur les normes à respecter et la faisabilité de votre projet.

Plusieurs aspects réglementaires peuvent guider votre projet, tels que les marges d'implantation et la localisation, la superficie maximale d'un type de bâtiment, le type de matériaux autorisés ainsi que les contraintes environnementales et patrimoniales.

De plus, il pourra vous renseigner sur les documents obligatoires pour faire votre demande de permis.

Sachez que les travaux suivants exigent un permis :

- tout bâtiment complémentaire ayant une superficie de plus de 10 m²;
- toute rénovation intérieure qui requiert l'addition, la suppression ou le déplacement d'une cloison ou d'un mur;
- une galerie;
- tout changement de revêtement extérieur;
- une installation septique;
- toute division d'un terrain;
- tout changement de porte extérieure et de fenêtre;
- une piscine;
- tout agrandissement d'une résidence;
- tout changement d'usage.



Vous devez prévoir environ une semaine pour la délivrance du permis. Cependant, si vous êtes situé sur le chemin de Tilly ou dans la rue de la Promenade et que votre résidence a une valeur patrimoniale, vous devez prévoir au minimum un mois et demi pour recevoir votre permis.

Veillez communiquer avec Zoé Eggena, responsable de l'urbanisme, pour toute question sur vos projets de rénovation ou de construction au 886-2441, poste 105, ou à l'adresse suivante :
zoe.eggena@saintantoinedetilly.com.

SERVICES PUBLICS

POUR LES PROPRIÉTAIRES D'ANIMAUX DOMESTIQUES

À la suite de nombreuses plaintes au sujet des excréments de chiens laissés ici et là sur notre territoire, et ce, en présence de leurs maîtres, nous sommes dans l'obligation d'agir avec sévérité envers ceux-ci. La réglementation prévue à cet effet sera appliquée, et ce, sans autres avis. Il est stipulé en article 31 du Règlement 2000-425 sur les animaux : « L'omission pour le gardien d'un chien, sauf d'un chien guide, d'enlever et de nettoyer immédiatement par tous les moyens appropriés, d'une propriété publique ou privée, les matières fécales de son chien constitue une infraction. »

Un chien doit être porté ou conduit au pas et ne se trouver en aucun cas sur un terrain privé autre que celui de son gardien.

Les pénalités applicables seront mises en vigueur. Une amende de 100 \$ sera donnée à toute personne en infraction. Si l'infraction est continue, elle constitue jour après jour une infraction séparée et le contrevenant est passible de l'amende pour chaque jour durant lequel l'infraction se continue.



BRUIT LIÉ AUX TONDEUSES À GAZON

La Municipalité a reçu plusieurs demandes et commentaires à propos de l'utilisation de la tondeuse à gazon durant l'heure du souper, la fin de semaine. Comme la belle saison est à nos pas, nous voulons sensibiliser les citoyens au fait que le bruit des tondeuses incommodé plusieurs personnes. Pour que tous puissent apprécier pleinement la saison estivale, nous vous invitons fortement à tondre votre gazon à des heures raisonnables, c'est-à-dire ni à l'heure du souper ni tôt le matin.

Merci de votre compréhension.



PERMIS DE BRÛLAGE

En vertu du Règlement 99-400 de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, il est défendu d'allumer tout genre de feu dans tout bâtiment ou en plein air sur l'ensemble du territoire de la municipalité, à l'exception des cas suivants :

- feux dans des appareils de cuisson en plein air, tels que foyers et barbecues;
- feu en plein air dans des contenants ou structures ininflammables (métal, brique, ciment, etc.) munis de pare-étincelles;
- feux de grève, lorsque ceinturés de pierres.

Pour tout autre type de feu, vous devez faire une demande de permis auprès du Service de sécurité incendie, au **418 886-2441, poste 104**, ou à la réception de la mairie, au 418 886-2441, poste 0, et ce, **48 heures avant l'événement**.

Il est à noter qu'un permis ne sera délivré que si la requête est conforme à la réglementation en vigueur.

Les demandes seront traitées du lundi au jeudi inclusivement.

Des règles de base devront toujours être observées :

- Une personne adulte et raisonnable doit demeurer à proximité du site de brûlage jusqu'à l'extinction complète du feu et garder le plein contrôle du brasier.
- Procéder au brûlage dans l'endroit ou dans l'équipement approprié et respecter les distances avec les bâtiments.
- Avoir en sa possession sur les lieux où doit être allumé le feu l'équipement requis pour combattre un incendie engendré par ce feu, tels boyaux d'arrosage, extincteurs, pelle mécanique, tracteur de ferme ou autre équipement approprié.
- N'effectuer aucun brûlage lors de journées très venteuses ou lorsque les vents dominants sont orientés vers les boisés.
- N'effectuer aucun brûlage lors de journées où l'indice d'assèchement est élevé selon la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU).
- S'assurer que le feu est bien éteint avant de quitter les lieux.

Seules des matières ligneuses (bois, branches, feuilles) ou herbacées (herbe, foin) peuvent être brûlées.



COMPOSTAGE

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, en collaboration de la MRC, offre des composteurs au coût de 35 \$ chacun. Il s'agit d'en faire la demande au bureau municipal, au 418 886-2441, poste 0.

MATIÈRES COMPOSTABLES

Résidus verts – cuisine

Résidus de fruits et de légumes
Plantes d'intérieur coupées
Marc de café
Coquilles d'œufs
Sachets de thé



Résidus bruns – cuisine

Filtres à café
Riz, pâtes, pain
Serviettes en papier
Essuie-tout
Cheveux naturels

Résidus verts – jardin

Fleurs et légumes
Résidus de plantes et de jardin
Branches coupées (haie, etc.)
Gazon coupé (en petite quantité)



Résidus bruns – jardin

Feuilles
Paille ou foin
Brindilles et copeaux
Gazon sec
Mauvaises herbes séchées

MATIÈRES NON COMPOSTABLES

Viande, poisson, os
Produits laitiers
Huile ou graisse
Sauce
Cendre
Litière
Plantes malades



L'herbe coupée de notre gazon est une source d'engrais des plus riches. Il est donc très souhaitable de la laisser sur le terrain pour en tirer le meilleur profit. Les rognures de gazon compostées produisent un engrais d'excellente qualité pour les plantes. Elles méritent même d'être laissées sur le gazon, puisqu'elles sont une excellente source d'azote.

RÉSIDUS VERTS

Plusieurs citoyens et citoyennes ont commencé le nettoyage du printemps de leur propriété. Cependant, plusieurs personnes brûlent les feuilles mortes sur leur propriété, ce qui a pour effet d'incommoder le voisinage.

Donc, afin de diminuer les inconvénients liés aux feux de feuilles, nous vous suggérons fortement de venir porter vos feuilles mortes, petites branches, gazon et autres résidus verts (matières putrescibles) dans les conteneurs mis à votre disposition et **situés au 4115, route Marie-Victorin (réserve d'eau potable)**.

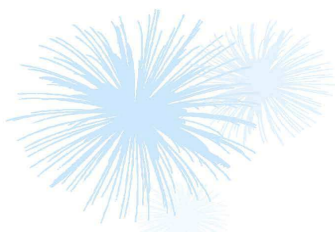
Vous devez déposer vos résidus verts DANS LE CONTENEUR, sans les sacs de plastique. Ne rien déposer devant le conteneur.

DANS LES CONTENEURS POUR RÉSIDUS VERTS, je dépose :

- ♦ les feuilles mortes;
- ♦ le gazon;
- ♦ les petites branches (moins de ¼ pouce de diamètre);
- ♦ les résidus de jardin;
- ♦ les résidus de plate-bande.

Le tout doit être déposé en VRAC et non dans des sacs de plastique, dans les bons conteneurs.





Saint-Antoine-de-Tilly

Programmation du vendredi 24 juin

13 h à 19 h	Jeux gonflables pour les enfants de 2 à 12 ans
13 h à 19 h 30	Mini-ferme pour toute la famille
13 h à 18 h	Rallye familial (<i>venez identifier les personnages sur le site</i>)
13 h à 15 h	Maquillage
13 h 30 à 20 h 30	Pétanque (<i>apportez vos boules</i>)
14 h	Spectacle de clown
15 h à 17 h 30	Jeux d'adresse pour tous sur le terrain de balle
15 h à 17 h	Clown sculpteur de ballon
18 h	Tournoi de ROCK BAND en équipe de 4 <i>Les inscriptions se feront sur place à compter de 16 h</i>
18 h à 19 h	Hot-dogs gratuits pour tous <i>Hot-dogs offerts par la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly</i>
18 h 30	Spectacle de Christian Aubin, chansonnier
20 h 30	Spectacle de cirque effectué par des artistes locaux
20 h 45	Discours patriotique et remise des prix
21 h à 23 h 30	Spectacle musical du groupe Binette
21 h 30	Feu de joie
23 h 30	Musique québécoise



Organisé par le comité
Amusement
St-Antoine

Nos partenaires pour l'événement



Desjardins



HAMEL
CONSTRUCTION INC.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
Mouvement national des Québécoises et Québécois



Sylvie Roy,
Députée de Lotbinière



ORGANISMES

LA FABRIQUE VOUS INFORME

La campagne de la **CVA** (contribution volontaire annuelle) est en cours et nous avons atteint plus de la moitié de l'objectif annuel de 60 000 \$. Comme il s'agit du principal moyen de financement de la Fabrique et que près de la moitié des fonds recueillis servent à maintenir en bon état notre église, monument historique et fierté locale, des bénévoles sont chargés de faire un rappel auprès de ceux qui le désirent, de fournir de la documentation et de répondre à vos questions. Nous vous invitons à bien les accueillir.

Bien que la campagne se termine normalement à la fin juin, vous pourrez toujours remettre vos dons au bureau de la Fabrique les lundis et mercredis aux heures de bureau ou dans la boîte réservée à cet usage dans le portique de la sacristie. Toute contribution sera appréciée avec joie.

Offre d'emploi : comme l'an passé, la Fabrique recherche un guide touristique afin de guider les visiteurs estivaux à la découverte de l'église, de son histoire et de ses trésors. Il s'agit d'un emploi de 6 semaines, de 30 heures par semaine, qui commence le 3 juillet. Communiquer le plus tôt possible avec Clémence Aubin (418 886-2449) pour toute demande d'information et tout envoi de CV.

Travaux à la sacristie : les travaux de renforcement de la toiture se sont terminés à notre grande satisfaction, dans le respect de l'échéancier et de l'enveloppe financière prévue. Des travaux de peinture sont prévus sur un mur extérieur et à certains endroits à l'intérieur de la sacristie.

Michel Lambert, président d'assemblée

AMIS DU MARAIS

Un nouveau conseil d'administration a été formé à la suite de l'assemblée générale annuelle des Amis du marais, qui a eu lieu en avril. Ce nouveau conseil comprend les membres suivants : Pierre Marchildon (président), Yvon Laviolette (vice-président et trésorier), Christiane Quessy (secrétaire), Jocelyne Gagnon (conseillère) et

Denys Delâge (conseiller).

Il faut souligner que Louise Bernier a occupé le poste de présidente des Amis du marais depuis 1998. Le nouveau conseil d'administration voudrait donc exprimer à Louise toute sa gratitude pour le travail exceptionnel qu'elle a accompli au cours des treize dernières années. Louise nous a informés qu'elle voulait continuer de travailler, de façon ponctuelle, aux activités des Amis du marais. Il va sans dire que nous compterons sur ton aide précieuse, Louise, et que nous t'en remercions à l'avance. Nous remercions aussi Léo Labrecque et Jacques Boisvert qui ont œuvré au sein du conseil d'administration pendant plus de dix ans et qui nous ont également offert leurs services selon les besoins.

Les deux corvées printanières habituelles pour l'entretien du parc municipal situé dans les Fonds et pour le nettoyage des berges ont eu lieu comme prévu en mai et en juin respectivement. Nous sommes d'avis que le travail effectué a été très utile. Nous sommes heureux de constater que plusieurs jeunes ont participé à ces activités. Cela montre que la relève a à cœur la protection de notre environnement. Nous remercions tous les bénévoles qui ont participé à ces activités. Merci aussi aux commanditaires qui ont fourni les prix de présence offerts pendant le pique-nique du nettoyage des berges.

Parmi les activités prévues au cours de la prochaine année, mentionnons, entre autres, la fabrication de panneaux d'interprétation qui seront installés au parc municipal des Fonds et le balisage de certaines parties du sentier pédestre situé le long des berges. Comme par les années passées, nous reprendrons aussi, à l'automne, notre programme de conférences portant sur tout ce qui est lié au fleuve et à la protection de la faune et de la flore qui s'y trouvent.

N'hésitez pas à consulter notre site Web (www.amisdumarais.com) pour en savoir davantage sur les activités et les objectifs de notre organisme.

Pierre Marchildon, président





OFFRE D'EMPLOI

Titre de l'emploi : Chargé d'enquêtes orales, retranscription et analyse

Description de l'organisme : La Société du patrimoine de Saint-Antoine-de-Tilly a été formée en 2002 afin de collecter des documents d'archives (photos, films, documents, mémoire vivante, etc.) pour documenter l'histoire de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

Type de poste : Emploi étudiant temps plein, 8 semaines

Description du poste : Enquêtes orales auprès de personnes âgées de Saint-Antoine-de-Tilly, retranscription et analyse d'enquêtes

Exigences : La Société du patrimoine de Saint-Antoine-de-Tilly cherche un étudiant ou une étudiante ayant suivi avec succès un cours de recherche qualitative, d'enquêtes ou d'analyse d'enquêtes orales, en sciences humaines et sociales, plus particulièrement en ethnologie, sociologie ou anthropologie. La durée de l'engagement est de 8 semaines; le travail devra être réalisé à Saint-Antoine-de-Tilly et se terminer avant la fin août. À compétence égale, un citoyen de Saint-Antoine-de-Tilly sera retenu.

Expérience : Expérience pratique sur PC (Word, FileMaker un atout)

Conditions : 35 heures par semaine
13 \$ l'heure

Lieu de travail : Saint-Antoine-de-Tilly

Commentaires : Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur CV accompagné d'une lettre de présentation au plus tard le mardi 28 juin 2011 à 16 h par courriel à :

andreegendreau@videotron.ca

Les entrevues se feront le 29 ou le 30 juin 2011 au bureau de la Société. Seuls les candidates ou candidats retenus seront appelés.

Information :

Gilles Boisvert : 418 413-4013

ou

Andrée Gendreau : Québec 418 527-1539

Saint-Antoine 418 886-4301

CONCERT DU CHŒUR HOMM'AGE

Concert à l'église de Saint-Antoine-de-Tilly sur DVD.

Chœur Homm'Age dirigé par Jocelyne Castonguay, nos musiciens sous la direction de Michel Lafleur et nos chansonniers, Julie Rousseau et Daniel Simard.

Quelle magnifique soirée de chansons et de talent!
Quel plaisir de retrouver les artistes de chez nous dans un spectacle très apprécié!

Vous avez manqué le concert ou vous voulez l'offrir à vos proches?

Le concert est maintenant en vente sur DVD au prix de 15 \$ à la galerie Les Oies blanches et à l'atelier de Marcel Lefebvre.

Tél. : 418 886-4286 ou 418 886-4284

REMERCIEMENTS (lancement de livre)

Je tiens à remercier personnellement tous ceux et celles qui ont assisté au lancement de mon livre *Au volant de ma vie*, t. 1, le samedi 28 mai dernier, à la bibliothèque de Saint-Apollinaire. Je souhaite à tous mes lecteurs et lectrices une bonne et belle lecture. Ce livre est un ouvrage constructif et spirituel qui peut vous aider à cheminer positivement dans votre vie.

Site Internet : Éditions Amalthée

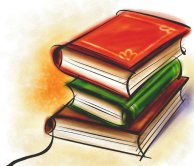
Facebook (Diane Bourget)

Tél. : 418 881-2555

BIBLIOTHÈQUE LA CORNE DE BRUME

HORAIRE

Mardi	19 h à 21 h
Mercredi	19 h à 21 h
Judi	10 h à 11 h
Dimanche	10 h à 12 h



Coopératives jeunesse de services de Lotbinière

Encore une fois cet été, les jeunes du secondaire de la CJS de Laurier-Station sont au rendez-vous pour offrir divers services à la population. De plus, afin de répondre aux nombreuses demandes, une nouvelle CJS est implantée à Saint-Apollinaire cette année.

Ces entreprises coopératives sont mises sur pied par et pour les adolescents, dans l'objectif de faire de menus travaux dans leur communauté. Chacune d'elles sera composée de 8 jeunes qui vont, grâce à la réalisation de contrats, commerciaux ou résidentiels, développer des habiletés de travail, un esprit d'entrepreneuriat, une meilleure connaissance du marché de l'emploi, etc.

Les coopérants vous invitent donc à participer à la réussite de ce projet et du coup à la formation des jeunes, en leur offrant des contrats qui leur permettront de travailler et de développer leurs aptitudes. Nous pouvons vous assurer que l'exécution des contrats se fera de manière professionnelle puisque les jeunes bénéficieront de l'appui et de l'encadrement d'intervenants adéquatement préparés.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Au plaisir de vous compter parmi la clientèle de nos jeunes,

Au nom des coopérants

CJS Lotbinière
355, rue Saint-Joseph, Laurier-Station
418 415-0645
cjslotbiniere@live.ca
www.cjs.coop



MAISON DE LA FAMILLE LOTBINIÈRE

HEURES D'OUVERTURE DE LA MAISON

Pour la période estivale, la Maison de la famille sera ouverte de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h, du lundi au vendredi. Veuillez noter que nous fermerons du 16 au 31 juillet 2011 pour la période des vacances. Consultez notre site Internet : www.maisonfamilotelbiniere.com.

L'ENTRAIDE DE SAINT-APOLLINAIRE ET LA MAISON DE LA FAMILLE

Un heureux partenariat de complicité, de collaboration et d'entraide entre la Maison de la famille de Lotbinière et l'Entraide de Saint-Apollinaire.

Mme Thérèse Legendre, au nom de son conseil d'administration, des membres et des bénévoles, remet un chèque à M. Gilles L. Proulx, de la Maison de la famille, pour le soutien du projet Les Clubs cuisine-famille.





PROGRAMMATION D'ÉTÉ 2011

Un été bien rempli attend le Regroupement des jeunes de Lotbinière (RJL). En effet, plusieurs activités auront lieu dans nos cinq points de service Maison de jeunes (MDJ). Voici les activités à venir pour les mois de juin, juillet et août 2011.

✧ **Vendredi 10 juin**

Les bals des finissants des élèves de 6^e année de Saint-Apollinaire et de Laurier-Station

✧ **Dimanche 3 juillet**

La MDJ de Laurier-Station accueille la randonnée de vélo du Regroupement des maisons de jeunes du Québec

✧ **Mercredi 13 juillet**

La Ronde (remis au lendemain en cas de pluie)

✧ **Mercredi 17 août**

Le Village Vacances Valcartier

✧ **Août**

Promenade dans le Vieux-Québec suivie d'une croisière disco sur le *Louis-Joliette* pour les 11-17 ans

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec Thalie Harvey-Simard au 418 728-4665, par courriel à rjlsuperviseur@videotron.ca ou suivez-nous sur Facebook.
Bon été!

OFFRE D'EMPLOI SUPERVISEUR DE PROJETS

Description de tâches

Gestion du projet Passage primaire-secondaire.

- Planifier, préparer et animer les ateliers dans les écoles primaires et secondaires
- Assurer les liens avec les partenaires
- Faire la promotion du projet auprès des partenaires et des parents

Gestion du projet de Travail de proximité

- Assurer une présence dans les écoles secondaires

- Assurer une présence dans les lieux fréquentés par les jeunes
- Bâtir une planification annuelle
- Faire la promotion du projet auprès des partenaires

Gestion du projet L'Alternative (bar sans alcool)

- Faire la promotion du projet auprès des partenaires
- Bâtir une planification annuelle

Gestion du volet prévention et promotion

- Concevoir des activités en prévention et en promotion de la santé
- Planifier, préparer et animer des ateliers de sensibilisation
- Mettre à la disposition de l'équipe des outils de prévention et de promotion

Assurer une animation dynamique dans les points de service Maison des jeunes

Profil de la personne recherchée

- Posséder un diplôme collégial ou universitaire dans une discipline appropriée
- Posséder de l'expérience en animation auprès de groupes d'adolescents
- Posséder un bon sens de l'organisation et une grande autonomie
- Capacité à gérer des projets et à travailler en équipe
- Avoir une automobile à sa disposition

Conditions de travail

Disponibilités de jour, de soir et de fin de semaine
35 heures par semaine
Taux horaire : 13 \$
Contrat d'un an avec possibilité de prolongation

Les personnes désireuses de poser leur candidature sont invitées à faire parvenir leur CV ainsi qu'une lettre décrivant leurs motivations et leurs attentes par rapport à ce poste **PAR LA POSTE OU PAR COURRIEL** au plus tard **le 1^{er} juillet 2011** à l'adresse suivante :

Regroupement des jeunes de Lotbinière
À l'attention d'Audrey Bergeron : Poste de superviseur de projets
355, rue Saint-Joseph
Laurier-Station (Québec) GOS 1N0
Courriel : rjlotbiniere@videotron.ca



TEL-ÉCOUTE du Littoral ouvert tout l'été

Vous ressentez le besoin de parler à quelqu'un?
Vous vivez une période difficile?
Les écoutants et écoutantes de Tel-Écoute sont là
pour vous offrir une oreille attentive...
parce que la souffrance ne prend pas toujours de
vacances...

HORAIRE ESTIVAL
7 jours sur 7 de 18 h à 3 h du matin

ANONYME, CONFIDENTIEL ET GRATUIT

418 728-4445 ou 1 877 559-4095

LOCAUX À LOUER

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
a deux locaux à louer
d'une superficie de 88 pi² chacun
au 955, rue de l'Église (édifice de la caisse).

Pour toute information,
joindre Mme Diane Laroche
au 418 886-2441, poste 103.

À VENDRE À LA MAIRIE

COMPOSTEURS

Vous pouvez acheter votre
composteur à la mairie,
au coût de 35 \$.



FILM SUR SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Vous pouvez acheter le film (DVD)
sur Saint-Antoine-de-Tilly,
produit par M. Marcel Lefebvre,
à la mairie, au coût de 10 \$.



LIVRE HISTORIQUE SUR SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Vous pouvez acheter le livre écrit par Lise Drolet-
Michaud et Solange Bergeron,
*Et du fleuve jusqu'à la fin des
terres... 1702-2002*, au coût de
25 \$. Ce livre relate le mode de vie
des premiers habitants venus
s'installer dans notre région.



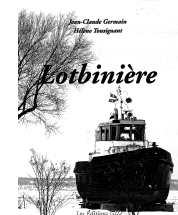
CIRCUITS DU PATRIMOINE BÂTI

Vous pouvez acheter le cahier *Circuits du
patrimoine bâti, Saint-Antoine-de-Tilly* produit
lors des fêtes du 300^e de la Municipalité,
contenant une petite description des maisons
patrimoniales dans chaque secteur. Vous pouvez
vous le procurer au coût de 5 \$.

LIVRE SUR LOTBINIÈRE

Un nouveau livre sur la MRC de Lotbinière et ses
municipalités vient de paraître aux Éditions GID.
Ce très beau livre de Jean-Claude Germain et
Hélène Tousignant contient de magnifiques
photographies de chacune des 18 municipalités
de la MRC.

Il est disponible pour consultation
à la bibliothèque La Corne de
brume et également en vente au
prix de 49,95 \$ à la mairie.



RÉCUPÉRATION DES CARTOUCHES D'ENCRE

La fondation MIRA procède à la récupération des cartouches d'encre vides.

Les fonds amassés à la suite de cette récupération seront utilisés pour le dressage de chiens-guides et d'assistance. Ainsi, vous contribuez à deux bonnes causes : celle de l'environnement, qui est de plus en plus importante, et celle de la Fondation MIRA, qui ne l'est pas moins.

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly vous offre la possibilité de participer à cette bonne cause. Vous n'avez qu'à venir déposer vos cartouches vides dans une boîte spécialement désignée au bureau municipal, au 3870, chemin de Tilly, pendant les heures ordinaires d'ouverture. Nous nous chargerons de les acheminer à la Fondation MIRA.

« Je récupère pour Mira CAR ÇA M'TOUCHE »

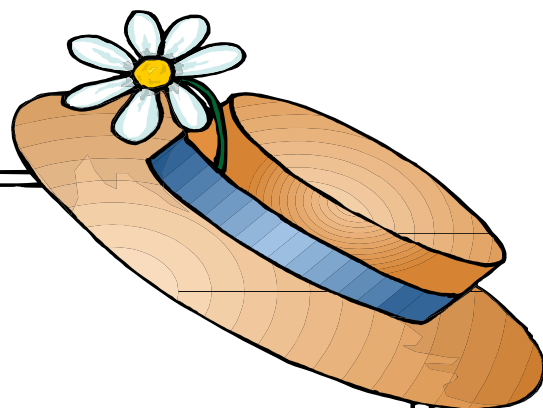


RÉCUPÉRATION DES PILES

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly vous offre la possibilité de vous débarrasser de vos vieilles piles en venant les déposer dans une boîte spécialement désignée au bureau municipal, au 3870, chemin de Tilly, pendant les heures ordinaires d'ouverture.

Un geste facile pour vous!

Un pas de plus pour l'environnement!



*Il n'y aura pas
de bulletin Trait d'union
pour le mois de juillet.*

*Bon été
à toutes et à tous!*

Trait d'union Bulletin d'informations de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

*Prochaine parution : 25 août 2011
Date de tombée des articles : 18 août 2011
Coordination et rédaction : Lucie Brunet
Révision des textes : Isabelle Bouchard*

*Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
3870, chemin de Tilly, C. P. 10
Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0
Téléphone : 418 886-2441
Télécopieur : 418 886-2075
Courriel : info@saintantoinedetilly.com
Site Internet : www.saintantoinedetilly.com
Heures de bureau : de 8 h 45 à 11 h 45
et de 13 h à 16 h
du lundi au vendredi*

